



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE

Direction de la Coordination des Services de l'Etat

Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
POUR LE PLAN DE PAYSAGE ET RESSOURCES DE LA BUTTE DE MONGÉ EN GOËLE**

Le 4 février 2014 s'est tenue sous la présidence de M. Serge GOUTEYRON, Secrétaire Général de la préfecture, la deuxième réunion du comité de pilotage pour le Plan de paysage et ressources de la butte de Montgé-en-Goële dans les locaux de la sous-préfecture de Meaux

Etaient présents :

Mme Brigitte COLIN	Secrétaire générale de la sous -préfecture de Meaux
Mme Béatrice FAGNON	Sous-préfecture de Meaux
M. Pascal HIRAUX	Maire de Montgé-en-Goële
M. Gérard DUBOIS	Adjoint au maire de Montgé-en-Goële
M. Francis DELABARRE	Maire de Saint-Souplets
M. Frédéric BESNARD	Maire de Cuisy
M. Claude DECUYPERRE	Adjoint au maire de Monthyon
Mme Caroline BRIAND	Conseil Général - Paysagiste
M. DORMEAU	Président du syndicat intercommunal pour l'étude, l'aménagement et l'entretien de la Haute Beuvronne
M. Xavier PROFFIT	Vice-président du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la rivière Théroutanne et de ses affluents
M. Christian SAGNES	Agence des Espaces Verts – responsable Territoire Nord Est – Direction de l'aménagement et de la gestion
M. Jean VALLEE	Agence des Espaces Verts – chargé de mission Territoire 77 Nord
Mme CHUSSEAU	Technicienne aménagements paysagers et espaces naturels
Mme Marianne SOUQ	CAUE 77– paysagiste conseil
M. Philippe de VOGEL	Société KNAUF Plâtres – Directeur Technique Ouest Europe et Amérique du Sud
M. GREUZAT	Bureau d'études pour la société Knauf Plâtres
M. Laurent JOFFRÉ	UNICEM, directeur des carrières Nord, société SINIAT (ex Lafarges Plâtres)
Mme Juliette OECONOMO	DRIEE Ile de France – inspectrice des sites et chargé de mission paysage pour la Seine-et-Marne
M. Roland PELTEKIAN	DRIEE Ile de France – chef du pôle paysage et sites
M. Jean DOUCET	DRIEE Ile de France – chargé de mission paysage régional
Mme RAMBAUD	DRIEE Ile-de-France – adjointe au chef de service nature, paysage et ressources
M. RAFA	FRIEE Ile-de-France – chef du pôle géologie et éolien
M. Guillaume BAILLY	Chef de l'UT 77 - DRIEE Ile de France
M. Pascal DUEZ	UT 77 - DRIEE Ile de France - adjoint au chef du pôle « carrières et explosifs est »
M. Jean-Marc LE FUR	DDT 77 – Pôle aménagement
M. Hervé PERES	DDT 77 - adjoint au chef de service territorial nord
M. ALLOUCHE	DDT 77 – inspecteur environnement
M. Didier CHEVALIER	Association ADEV Nord 77
M. Jean-François SCHAFFHAUSER	Association ADEV Nord 77

M. ROYAL	Géologue – Génie géologique
M. ROUMET	Paysagiste, urbaniste, environnementaliste – ROUMET-GUITEL
Mme Anne-Cécile JACQUOT	OMNIBUS - paysagiste
Mlle Laetitia LASANTÉ	OMNIBUS
Mmes Corinne PELJAK et Simone DELIN	Préfecture - DCSE

M. GOUTEYRON remercie les participants de leur présence et indique que cette réunion a pour objet de présenter la synthèse finale du diagnostic paysager, environnemental et de la ressource du plan paysage et ressources de la butte de Montgé-en-Goële et notamment les éléments qui ont été approfondis depuis le 1^{er} Comité de pilotage.

Cette présentation marque la fin de la première phase du plan de paysage et ressources de la butte de Montgé.

1. Présentation

Mme JACQUOT présente une synthèse des quatre parties du rapport de diagnostic :

- Un ensemble de politiques d'aménagement,
- Reconstituer l'évolution du paysage,
- Des ressources stratégiques diverses,
- Synthèses, objectifs, enjeux.

Elle rappelle qu'un double enjeu est identifié dans les documents fixant les orientations générales du territoire :

- Le gisement de gypse est reconnu par le SDRIF et par le SDC 77 comme étant une ressource d'enjeu national et européen,
- Le paysage de la butte de Montgé est identifié par le SRCE, l'atlas des paysages ou encore le SDRIF comme un élément de valeur paysagère et écologique (forêt et liaisons écologiques).

La présentation d'une coupe géologique permet de comprendre la composition du sous-sol et la manière dont se dessine le paysage et comment se sont implantées les populations.

Mme JACQUOT explique également les multiples perceptions que l'on peut avoir de la butte en fonction du point de vue sur lequel on se situe, leur complexité et le rôle charnière de la butte dans l'articulation du paysage.

A l'aide d'un schéma, Mme JACQUOT présente le principe d'exploitation de la carrière de gypse du Bois des Sables ainsi que la façon dont le paysage est reconstituée en post exploitation.

L'équipe projet insiste sur l'importance de la gestion de l'eau dans l'élaboration de ce plan de paysage et ressources.

Enfin, le Cabinet Omnibus précise que la forêt actuellement visible sur la butte résulte d'une gestion par des coupes de taillis favorisant la présence d'essences de charmes et de châtaigniers.

Les objectifs du plan de paysage et ressources sont donc :

- De mettre en place une vision globale et transversale,
- D'imaginer un projet de territoire sur la butte.

Trois enjeux sont développés :

- L'élaboration et la mise en place d'une méthode d'exploitation du gypse et de remise en état des sites exploités,
- La prise en compte du facteur temps dans cette méthode,
- La participation de tous les acteurs dans cette stratégie globale.

2. Echanges – Discussions – Questions

M. de Vogel souhaiterait que le schéma de principe d'extraction mentionne la partie de la butte qui a été conservée avec ses boisements, au début de l'extraction.

L'AEV précise que l'organisation entre leur service et l'ONF ne prévoit pas une gestion partagée. En effet, l'AEV est propriétaire de la forêt dans presque sa totalité et l'ONF est en charge, sous son autorité, de la mise en oeuvre du plan de gestion de la forêt.

M. Sagnes précise que la forêt en question est la forêt régionale de Montgé et non de Montgé-en-Goëlle. Il signale également qu'une partie des bois bénéficie de protection EBC ou ENS.

M. Dubois signale que la position des élus de la commune de Montgé-en-Goëlle ne figure pas dans le rapport. Or, les dispositions et démarches successives qui ont eu lieu sur ce sujet (PRIF, ZAD, DUP, demande de site classé) révèlent l'engagement ancien de Montgé-en-Goëlle pour la protection de la forêt. Il indique que cette politique sera encore réaffirmée à l'avenir.

La commune soutient, par ailleurs, le SAGE de la Nonette par des investissements permettant d'aménager le ru. Le représentant de la commune souhaite savoir si le président du SAGE de la Nonette sera convié pour les phases suivantes comme demandé par les élus de Montgé-en-Goëlle par courrier de la Préfète. M. Dubois rappelle que les élus n'accepteront pas la déstructuration du massif à l'arrière du village.

M. Gouteyron donne son accord pour la participation du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette au prochain comité de pilotage.

M. Royal précise, à nouveau, que le caractère hydraulique des sables est indéniable. Même si la perméabilité des sables peut varier, la présence d'eau n'en est pas moins avérée.

M. Delabarre, considère que le rapport de diagnostic s'attache à analyser la partie Est de la butte dans des proportions trop importantes. M. Doucet indique que l'intention a pourtant été de prendre en compte tous les aspects de la butte et propose de vérifier, au regard du nombre de pages consacrées à la carrière du Bois des Sables que l'équilibre a été respecté sur l'ensemble du rapport.¹

Mme Jacquot ajoute que la question de la ressource étant essentielle dans cette étude, le diagnostic consacre une part importante à l'explication des problématiques parfois complexes de l'exploitation du gypse.

M. De Vogel signale l'implication de la Région et du Département dans le développement économique du territoire et regrette que cela ne figure pas dans les objectifs de ces acteurs. Il rappelle également que la société KNAUF a fait l'acquisition de terrains sur la butte avec l'accord de la Région. Sur les communes de Cuisy et de St-Soupplets, Knauf est propriétaire de terrain et a passé des contrats de fortage sur l'ensemble de la butte.

En ce qui concerne le droit de fortage, M. De Vogel tient à nuancer les propos tenus lors de la présentation du diagnostic. Ainsi, la durée du droit de fortage n'est pas limitée aux droits d'exploitation puisqu'il peut être prolongé au-delà. Il peut exister des clauses particulières en fonction du contrat passé entre le propriétaire du terrain et la société d'exploitation. Le droit de fortage est opposable aux ayants droits. Il s'agit d'un contrat lié au sol. Afin de compléter le rapport, il propose de communiquer une note explicative sur le droit de fortage à l'équipe d'étude.

Mme Briand exprime sa satisfaction sur le rapport de diagnostic présenté et s'interroge sur les perceptions des habitants sur la carrière et sur les paysages. Elle aurait souhaité voir dans le rapport une carte des terrains affectés de droits de fortage. Elle demande si l'on peut prévoir l'évolution du rythme d'exploitation de la carrière compte tenu de la baisse de la construction de logements.

M. De Vogel rappelle que le sable n'est pas de même qualité sur toute son épaisseur. Il sera remplacé en grande partie sur la butte lors de la remise en état en fonction de la nature de la remise en état préconisée. Il souhaiterait que le rapport intègre davantage de vues sur la carrière depuis la plaine du Multien et de la plaine de France pour montrer que l'impact de la carrière est maîtrisé et minime dans le paysage.

M. Chevalier expose son inquiétude sur le fait qu'on ne peut connaître les conséquences de la modification de la butte. Il regrette que les représentants de la société Knauf aient dès le départ, annoncé l'impossibilité d'envisager un autre mode d'exploitation sur la butte que celui à ciel ouvert. Ce postulat de départ limite la discussion et le manque d'investissement de ces entreprises en matière de méthode extractive. Enfin, il déplore que l'économie circulaire soit peu développée pour ce qui concerne le stockage des matériaux sur le site d'exploitation de la butte.

M. Gouteyron précise que paysages et carrières peuvent être conciliés et qu'il s'agit d'écarter tout catastrophisme. Les réglementations européennes et nationales sont de plus en plus strictes en matière de

¹ Le décompte, établi après la réunion, fait état de 7 pages traitant de la carrière du Bois des Sables, sur les 81 pages de l'étude paysagère et de 18 pages au total sur les 141 pages du document, soit 13%.

protection du paysage. Il indique que tous les scénarii, dont celui de l'exploitation en souterrain, seront étudiés et que la conclusion n'est, de fait, pas encore connue.

Suite à une remarque de M. de Vogel sur le couvert dit « dégradé » constitué de châtaigniers, le bureau d'étude précise que le terme de « dégradé » est à prendre au sens écologique. Les châtaigniers, implantés à la suite de l'exploitation humaine, ne constituent pas le terme de l'évolution du couvert (le climax).

M. Joffre estime que les recommandations figurant dans les autorisations d'exploiter n'apparaissent pas dans le rapport, alors qu'elles sont très contraignantes. De même il conteste certaines photos qu'il juge trop défavorables vis à vis de la carrière.

Pour conclure, M. Gouteyron propose que sous 15 jours, les membres du comité qui le souhaitent remettent leurs compléments d'informations afin d'étayer le rapport. Etant donné les enjeux maintenant identifiés autour de cette butte, il considère que le scénario de l'« exploitation totale de la butte » et celui de l'« arrêt de l'exploitation et conservation de la butte dans son état actuel » ne peuvent être raisonnablement envisagés.

Il s'agit désormais de trouver un mode de gestion du territoire prenant en compte toutes les problématiques soulevées dans le rapport et notamment la préservation du cadre de vie et l'exploitation du gypse. Ce souci est celui des élus au quotidien et ce plan est l'occasion de le faire à une échelle spécifique. Il signale à ce sujet que la création de la Métropole du Grand Paris oblige à élaborer un projet de territoire pour la Seine-et-Marne pour 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOUTEYRON remercie les participants. Il les invite à se retrouver au printemps pour échanger sur les différents scénarii et lève la séance.

Le Président,
Secrétaire Général de la Préfecture



Serge GOUTEYRON